

PROCÈS –VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

| | |
|---|---|
| Événement : | 38^e réunion du conseil d'administration |
| Date : | 16-17 décembre 2021 |
| Lieu : | par vidéoconférence |
| Statut : | Version finale |
| Participants : | |
| Membres/ suppléants (<i>en l'absence des membres</i>) : | Elise Barbé (FR, présidente), Nathalie Denies (BE), Irena Ilieva (BG), Maria Stylianou-Lottides (CY), Veronika Bilkova (CZ), Heiko Sauer (DE), Louise Halleskov Storgaard (DK), Kertti Pilvik (EE), Miltiadis Sarigiannidis (EL), Yolanda Gamarra (ES), Tuomas Ojanen (FI, jour 1), Leena Leikas (FI supp. jour 2), Snježana Bagic (HR), Jim Clarken (IE), Marco Fasciglione (supp. IT), Lyra Jakulevičienė (LT), Noémie Sadler (LU), Mārtiņš Pāparinskis (LV), Giannino Caruana Demajo (MT), Rick Lawson (NL, vice-président), Csaba-Ferenc Asztalos (RO), Pavol Žilinčík (SK jour 1), Michal Davala (supp. SK, jour 2), Philippe Boillat (CdE) |
| Directeur : | Michael O'Flaherty |
| Représentants de la Commission : | Ingrid Bellander Todino (DG JUST) |
| Services opérationnels : | Andreas Accardo (chef de l'unité «Coopération institutionnelle et réseaux»), Joanna Goodey (chef de l'unité «Recherche et développement des données»), Constantinos Manolopoulos (chef de l'unité «Services institutionnels»), Ann-Charlotte Nygard (chef de l'unité «Assistance technique et renforcement des capacités»), Nicole Romain (chef de l'unité «Communications et événements»), Mario Oetheimer (chef adjoint de l'unité «Recherche et développement des données»), Ioannis Dimitrakopoulos (conseiller scientifique), Friso Roscam Abbing (conseiller en communication), Andreas Miltos (comptable), Xavier Català (unité «Services institutionnels»), Francesco Saverio Liguori (unité «Services institutionnels»), Adrianna Bochenek (bureau du directeur), Sami Nevala (unité «Recherche et développement des données»), David Reichel (unité «Recherche et développement des données»), Luca Burello (unité «Services institutionnels»), Waltraud Heller (unité «Coopération institutionnelle et réseaux»), Massimo Toschi (unité «Coopération institutionnelle et réseaux»), Barbara Jaeschke (unité «Coopération institutionnelle et réseaux»), Sarah Moutard (unité «Coopération institutionnelle et réseaux»), Elena Balzarini (unité «Coopération institutionnelle et réseaux») |
| Membres excusés : | Peter Kostelka (AT), Gergely Deli (HU), Paulo Jorge Saragoça da Matta (PT), Verica Trstenjak (SI), Anne Ramberg (SE), Emmanuel Crabit (COM) |
| Suppléants (<i>en présence des membres</i>)/Observateurs/ Invités/ : | Nathalie Stockwell (DG JUST), Lawrence Early (CdE); Evis Alimehmeti (OBS AL), Saša Gajin (OBS RS); Carleen Scheele (EIGE), Marusa Gortnar (EIGE), Tatiana Termacic (CdE), Christos Giakoumopoulos (CdE), Sheena Keller (OMF – subv. de l'EEE et de la Norvège), Hjörtur Sverrisson (OMF – subv. de l'EEE et de la Norvège), Francesco Palermo (vice-président du comité scientifique de la FRA), Doriane Givord-Strassel (service d'audit interne), Friedrich Braeuer (service d'audit interne), Maria Mardare (service d'audit interne), Jose Antonio Burillo Pons (service d'audit interne) |

PROCÈS –VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

Table des matières :

| | |
|--|----|
| 1. a) Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts | 3 |
| b) Possibles conflits d'intérêts..... | 3 |
| 2. Adoption du projet de procès-verbal de la 37 ^e réunion du CA..... | 3 |
| 3. a) Rapport de la 62 ^e réunion du bureau exécutif et sur les activités de la présidente ... | 4 |
| b) Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période..... | 4 |
| 4. Mise à jour et discussion sur l'évolution de la politique de l'UE en matière de droits fondamentaux | 4 |
| 5. Forum des droits fondamentaux..... | 5 |
| 6. Questions financières | 6 |
| 7. Virement budgétaire 2021_03 et amendement n° 2 du document de programmation 2021-2023 | 6 |
| 8. Budget rectificatif 2021_03 | 6 |
| 9. a) Document de programmation 2022-2024..... | 7 |
| b) État des recettes et des dépenses 2022 | 7 |
| 10. a) Projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2023..... | 7 |
| b) Document de programmation 2023-2025..... | 7 |
| 11. Élection d'un nouveau membre du comité budgétaire..... | 8 |
| 12. Stratégie antifraude : révision n° 2 | 8 |
| 13. Échange de vues avec le Conseil de l'Europe (CdE) et coopération entre l'Agence et le CdE..... | 8 |
| 14. Le point sur la mise en œuvre de l'accord avec les subventions de l'EEE et de la Norvège..... | 9 |
| 15. Le point sur la coopération avec l'EIGE | 9 |
| 16. Plan stratégique d'audit interne du service d'audit interne (SAI) 2021-2023 pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne..... | 10 |
| 17. Travaux de la FRA sur l'intelligence artificielle..... | 10 |
| 18. Travaux de la FRA sur l'espace civique..... | 10 |
| 19. Divers | 11 |
| 20. Session à huis clos | 11 |

PROCÈS –VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

1. a) Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts

b) Possibles conflits d'intérêts

Principales conclusions :

- 1.1. La présidente ouvre la 38^e réunion du CA et souhaite la bienvenue à tous les participants, en particulier aux membres nouvellement nommés d'Irlande, M. Jim Clarken, et de Grèce, M. Miltiadis Sarigiannidis.
- 1.2. La présidente rappelle au conseil d'administration la nomination en attente du membre suppléant autrichien.
- 1.3. La présidente interroge les membres du CA sur tout conflit d'intérêts lié à l'ordre du jour de la réunion.
- 1.4. Elle annonce que l'exercice annuel de présentation des déclarations d'intérêts sera lancé début 2022.
- 1.5. Aucun conflit d'intérêts n'est signalé.
- 1.6. La présidente présente le projet d'ordre du jour et fait savoir que, ne pouvant échapper à une obligation, elle sera absente pour certaines parties de la réunion du CA. En son absence, le vice-président, M. Rick Lawson, présidera la réunion.
- 1.7. La présidente fait également savoir que le point 16 relatif au forum des droits fondamentaux 2021 sera abordé après le point 4 en raison de sa pertinence pour la discussion qui suivra dans le cadre du point 9.
- 1.8. Elle rappelle au conseil l'élection d'un membre du comité budgétaire. Aucune candidature n'ayant encore été reçue pour le poste vacant, elle invite les membres souhaitant rejoindre le groupe de travail à soumettre leur candidature avant la procédure d'élection.
- 1.9. Aucune observation n'ayant été formulée sur le projet d'ordre du jour, celui-ci est adopté.

Décision : A. L'ordre du jour de la 38^e réunion du conseil d'administration est adopté.

2. Adoption du projet de procès-verbal de la 37^e réunion du CA

Principales conclusions :

Le procès-verbal de la 37^e réunion du conseil d'administration est adopté.

Décision : B. Le procès-verbal de la 37^e réunion du conseil d'administration est adopté.

3. a) Rapport de la 62^e réunion du bureau exécutif et sur les activités de la présidente

b) Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période

Principales conclusions :

- 3.1. La présidente rend compte de la 62^e réunion du bureau exécutif, qui s'est tenue le matin afin de préparer la 38^e réunion du CA.
- 3.2. Elle rend compte de sa participation au Forum des droits fondamentaux (FDF) 2021, le 10 octobre 2021 à Vienne, en reconnaissant l'importance de ce forum pour les acteurs des droits de l'homme et les parties prenantes dans l'UE.
- 3.3. Le vice-président informe le conseil d'administration de sa participation à la réunion des parties prenantes de la Commission européenne sur son initiative de lutte contre les poursuites-bâillons (poursuites stratégiques contre la participation du public) du 25 novembre.
- 3.4. Le directeur informe le conseil d'administration des activités passées de l'agence du 1^{er} septembre au 1^{er} décembre. Il annonce également la triste nouvelle du décès soudain d'un collègue au début du mois de décembre.
- 3.5. Le directeur expose les résultats du FDF 2021. Il souligne le fait que la nature hybride imposée par la pandémie de COVID-19 entraîne une participation plus large qu'un modèle traditionnel en présentiel.
- 3.6. Il informe le conseil d'administration des publications récentes de la FRA et de la grande appréciation manifestée par les décideurs politiques pour la qualité et l'utilité des recherches de la FRA. Il l'informe également des enquêtes de la FRA, de la coopération de la FRA avec d'autres organisations et de ses dernières visites dans les États membres. Il rappelle au conseil d'administration l'adoption en 2022 du règlement modifié de la FRA, abolissant le cadre pluriannuel.
- 3.7. Le directeur l'informe également des questions internes, y compris les questions de bien-être du personnel dans les circonstances difficiles actuelles.
- 3.8. En réponse aux questions des membres du CA, le directeur explique plus en détail les travaux de la FRA dans le domaine de la migration.

4. Mise à jour et discussion sur l'évolution de la politique de l'UE en matière de droits fondamentaux

Principales conclusions :

- 4.1. La représentante de la Commission présente les activités de la Commission depuis la dernière réunion du conseil d'administration. Elle fait le point sur la publication du rapport de mise en œuvre de la Charte 2021 et sur la campagne de sensibilisation sous le mot-dièse (hashtag) #RightHereRightNow.
- 4.2. Elle informe également le conseil d'administration de l'ouverture d'appels à propositions dans le cadre du programme « Citoyens, égalité, droits et valeurs » (CERV), y compris sur le renforcement des capacités en ce qui concerne la charte, les contentieux stratégiques, ainsi qu'un appel de grande envergure pour promouvoir et protéger les valeurs de l'Union.

PROCÈS –VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

- 4.3. Elle rend compte de la communication de la Commission du 9 décembre relative à l'extension de la liste des « infractions de l'UE » visées à l'article 83, paragraphe 1, du TFUE aux discours de haine et aux crimes de haine, ainsi que de l'adoption de la première stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive.
- 4.4. La Commission communique également des informations sur les activités menées dans le domaine des droits de l'enfant, sur la directive sur la protection des lanceurs d'alerte et sur l'initiative de lutte contre les poursuites-bâillons. Des informations sont communiquées sur le lancement du prix des capitales européennes de l'inclusion et de la diversité – l'un des éléments livrables du nouveau plan d'action contre le racisme – et sur la future initiative législative visant à proposer des normes contraignantes pour les organismes de promotion de l'égalité.

5. Forum des droits fondamentaux

Principales conclusions :

- 5.1. Le vice-président reprend la présidence de la réunion.
- 5.2. La cheffe de l'unité « Communication et événements » présente les réactions du Forum 2021. Elle informe le conseil d'administration du programme de l'événement, en fournissant des informations sur la démographie des participants et sur les activités qui ont eu lieu avant le Forum, c'est-à-dire les dialogues sur les droits fondamentaux. Elle décrit le format hybride du Forum et rend compte des événements qui ont eu lieu dans les différentes plateformes d'Europe.
- 5.3. Le directeur souligne les réactions positives reçues des participants. Il indique que le modèle hybride permet une communication et un dialogue que les événements physiques ne permettent pas. Sur la base des résultats positifs du FDF 2021, le directeur suggère que la future édition du FDF maintienne le caractère hybride, avec des plateformes situées en différents lieux. Il propose également que le FDF se tienne tous les deux ans afin d'assurer la continuité et l'impact entre les rassemblements.
- 5.4. Le conseil d'administration est informé qu'à l'origine, dans le DP 2023-2025, il était prévu que le prochain Forum se tienne en 2024. Le directeur explique que le DP 2023-2025 a été élaboré avant le Forum 2021 et que, compte tenu des résultats de l'édition de cette année, le conseil d'administration est invité à envisager la tenue anticipée du Forum en 2023. Le directeur précise que le conseil d'administration est invité à approuver la nouvelle date afin de confirmer en principe que l'Agence va dans la bonne direction. Une décision formelle du comité ne sera prise qu'une fois que la Commission aura rendu son avis formel et à la suite de la consultation standard des parties prenantes externes sur le DP.
- 5.5. Le CA a également entendu des témoignages positifs de membres et d'invités qui ont participé au Forum.
- 5.6. Le conseil d'administration a salué le travail accompli par l'Agence dans l'organisation du Forum.

6. Questions financières

Principales conclusions :

6.1. Le conseil d'administration a reçu des informations actualisées sur les questions financières, y compris une mise à jour de la consommation du budget en 2021.

7. Virement budgétaire 2021_03 et amendement n° 2 du document de programmation 2021-2023

Principales conclusions :

7.1. Le chef des «Services institutionnels» (CS) présente le troisième virement budgétaire, qui couvre un transfert d'excédent des titres I et II vers les dépenses opérationnelles du titre III.

7.2. Il présente au conseil d'administration la deuxième modification du document de programmation 2021-2023.

7.3. Le conseil d'administration adopte le virement budgétaire n° 3 et la deuxième modification du document de programmation 2021-2023.

Décision :

C. Le conseil d'administration adopte le virement budgétaire 2021_03 proposé et la deuxième modification du document de programmation 2021-2023.

8. Budget rectificatif 2021_03

Principales conclusions :

8.1. Le chef des CS présente la proposition de budget rectificatif n° 3, qui fournit une explication détaillée des fonds reçus par l'Agence dans le cadre de son accord de partenariat avec les subventions de l'EEE et de la Norvège.

8.2. Il est proposé au conseil d'administration que chaque fois que l'Agence reçoit les fonds prévus dans le cadre d'un accord de partenariat signé au titre des subventions de l'EEE et de la Norvège, ceux-ci soient inscrits directement au budget de l'Agence. Un budget rectificatif sera publié en conséquence. Le CA sera informé de tout fonds ainsi reçu et inscrit au budget lors de la première réunion qu'il tiendra à la suite de leur réception.

8.3. Le conseil d'administration examine et adopte le budget rectificatif n° 3 et la proposition présentée par les services.

Décision :

D. Le conseil d'administration adopte le budget rectificatif 2021_03 et la proposition visant à inscrire au budget la réception de fonds au titre des subventions de l'EEE et de la Norvège et à publier un budget rectificatif en conséquence.

9. a) Document de programmation 2022-2024

b) État des recettes et des dépenses 2022

| Principales conclusions : | |
|--|---|
| 9.1. Le chef des CS présente le document de programmation final 2022-2024. | |
| 9.2. Le conseil d'administration examine et adopte le document de programmation final 2022-2024. | |
| 9.3. Le conseil d'administration examine et adopte l'état des recettes et des dépenses 2022. | |
| Décision : | E. Le conseil d'administration adopte le document de programmation 2022-2024. |
| Décision : | F. Le conseil d'administration adopte l'état des recettes et des dépenses 2022. |

10. a) Projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2023

b) Document de programmation 2023-2025

| Principales conclusions : | |
|---|---|
| 10.1. Le conseil d'administration reçoit le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2023 et l'adopte. | |
| 10.2. La version actualisée du document de programmation 2023-2025 est présentée au conseil d'administration. Le directeur illustre le processus qui sous-tend l'élaboration du DP et les étapes qui suivent avant son adoption finale lors de la réunion du CA de décembre. Il donne un aperçu des thèmes et activités de l'Agence en 2023, y compris le prochain Forum des droits fondamentaux. | |
| 10.3. Le conseil d'administration approuve le projet de DP 2023-2025 avec la modification orale visant à organiser le Forum des droits fondamentaux en 2023 au lieu de 2024. | |
| 10.4. La Commission s'abstient de l'approuver eu égard à son avis formel qui doit être rendu en juillet 2022. | |
| Décision : | G. Le conseil d'administration adopte le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2023. |
| Décision : | H. Le conseil d'administration approuve le projet de document de programmation 2023-2025 (avec abstention de la Commission) avec la modification orale visant à organiser le Forum des droits fondamentaux en 2023 au lieu de 2024. |

11. Élection d'un nouveau membre du comité budgétaire

Principales conclusions :

- 11.1. Le vice-président expose la procédure d'élection d'un nouveau membre du comité budgétaire pour laquelle les candidatures sont ouvertes.
- 11.2. Jim Clarcken (IE) présente sa candidature et fait part de son expertise dans ce domaine.
- 11.3. Le conseil d'administration élit Jim Clarcken au comité budgétaire pour un mandat de 2,5 ans à compter du 17 décembre 2021.

Décision :

- I. Le conseil d'administration élit Jim Clarcken en tant que membre du comité budgétaire pour un mandat de 2,5 ans à compter du 17 décembre 2021.

12. Stratégie antifraude : révision n° 2

Principales conclusions :

- 12.1. Le chef des CS présente au conseil d'administration la révision n° 2 de la stratégie antifraude de la FRA, qui vise à renforcer le domaine de la prévention et de la détection de la fraude. La stratégie révisée continue également de sensibiliser les membres du personnel et les contractants aux questions de fraude, en facilitant la détection d'éventuels comportements frauduleux.
- 12.2. Le conseil d'administration examine et adopte la stratégie antifraude révisée de la FRA.

Décision :

- J. Le conseil d'administration adopte la stratégie antifraude révisée de la FRA.

13. Échange de vues avec le Conseil de l'Europe (CdE) et coopération entre l'Agence et le CdE

Principales conclusions :

- 13.1. Le conseil d'administration procède à un échange de vues avec Christos Giakoumopoulos, directeur général des droits de l'homme et de l'état de droit du CdE, sur la coopération entre l'Agence et le CdE.
- 13.2. Le directeur fournit des informations sur la coopération précieuse avec le CdE au cours de l'année écoulée.
- 13.3. Christos Giakoumopoulos souligne la solidité de la coopération institutionnelle au-delà de l'administration quotidienne, y compris la contribution du CdE au Forum des droits fondamentaux 2021. Il donne des exemples concrets de coopération thématique, notamment dans le domaine des migrations et des réfugiés, des droits de l'enfant et de la cybercriminalité. Il souligne les efforts considérables déployés par le CdE dans le domaine des droits de l'homme et de l'état de droit, en insistant sur l'importance de l'excellente coopération avec l'Agence.

14. Le point sur la mise en œuvre de l'accord avec les subventions de l'EEE et de la Norvège

Principales conclusions :

- 14.1. Le conseil d'administration reçoit des informations actualisées sur la coopération avec les subventions de l'EEE et de la Norvège. Le directeur explique de quelle façon la relation de longue date avec les subventions a permis de multiplier l'impact dans des domaines essentiels du travail de la FRA.
- 14.2. Les observateurs de l'Office du mécanisme financier (OMF) des subventions de l'EEE et de la Norvège, Hjortur Sverrisson et Sheena Keller, présentent un aperçu de la portée et du domaine d'activité des subventions. Ils présentent également en détail la coopération actuelle entre les subventions et l'Agence.
- 14.3. Le conseil d'administration se félicite de la coopération à plusieurs niveaux entre les subventions et l'Agence.

15. Le point sur la coopération avec l'EIGE

Principales conclusions :

- 15.1. La cheffe de l'unité « Recherche et données » informe le conseil d'administration de la coopération entre l'Agence et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE). Elle rappelle l'évolution de la coopération depuis la signature de l'accord de coopération entre la FRA et l'EIGE en 2010, y compris le projet conjoint récemment approuvé, l'enquête sur la violence à l'égard des femmes dans certains États membres de l'UE.
- 15.2. L'observatrice de l'EIGE, Marusa Gortnar, confirme au conseil d'administration cette précieuse coopération et complète cette confirmation par des informations sur l'intensification des échanges entre la FRA et l'EIGE.
- 15.3. Le conseil d'administration se félicite de la coopération entre l'Agence et l'EIGE.

16. Plan stratégique d’audit interne du service d’audit interne (SAI) 2021-2023 pour l’Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne

Principales conclusions :

- 16.1. Les représentants des services d’audit interne (SAI) présentent les travaux du SAI dans le cadre du plan stratégique d’audit interne 2021-2023 pour la FRA.
- 16.2. Ils informent le conseil d’administration de l’exercice d’évaluation des risques 2021 et du thème d’audit prévu pour 2022 sur la communication et la diffusion des résultats des projets.
- 16.3. Le SAI se félicite de la relation avec l’Agence, confirmant que les résultats globaux de l’Agence sont très bons.

17. Travaux de la FRA sur l’intelligence artificielle

Principales conclusions :

- 17.1. Le conseil d’administration reçoit une présentation détaillée des travaux de l’Agence dans le domaine de l’intelligence artificielle depuis 2018, couvrant à la fois les résultats de la recherche de la FRA et la participation de l’Agence à des comités européens et internationaux spécialisés et au groupe de haut niveau sur l’IA.
- 17.2. Le CA exprime sa vive appréciation du travail de l’Agence sur l’intelligence artificielle.

18. Travaux de la FRA sur l’espace civique

Principales conclusions :

- 18.1. Le conseil d’administration reçoit un aperçu des travaux de la FRA sur la question de l’espace civique depuis sa première contribution à ce sujet en 2018.
- 18.2. Il reçoit également une présentation détaillée des principales conclusions des deux grands rapports comparatifs sur l’espace civique, respectivement publiés en 2018 et 2021.
- 18.3. Il exprime sa vive appréciation du travail de l’Agence sur l’espace civique en cette période.

PROCÈS –VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

19. Divers

Principales conclusions :


- 19.1. Le président du comité de rédaction du rapport annuel (AREdit), Philippe Boillat, informe le conseil d'administration des travaux du groupe de travail du CA. Il annonce aux membres que la consultation sur le rapport 2022 sur les droits fondamentaux sera lancée le 22 février 2022.
- 19.2. La présidente annonce la prochaine réunion du CA, qui se tiendra les 19 et 20 mai 2022.

20. Session à huis clos

Principales conclusions :

- 20.1. Le conseil d'administration se penche sur des questions confidentielles.

Date de la prochaine réunion : 19 et 20 mai 2022

| | |
|---------------------|---|
| Approuvé le : | 20.05.2022 |
| Par la présidente : |  |